

n° 72_2025DEL
Nomenclature n° 7123

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-72_2025DEL-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le six novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Laurence PELLÉ
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



72-2025DEL – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 108-2024DEL du 12/12/2024 actant le vote du budget primitif 2025 du budget principal,

Vu la délibération n° 34-2025DEL du 22/05/2025 actant le vote du budget supplémentaire 2025 du budget principal,

Vu la décision portant virement de crédits n° 1 du 18/07/2025,

En fonctionnement, il est proposé d'ajuster les crédits pour les raisons suivantes :

- admission en non-valeur de créances irrécouvrables suite à la présentation d'une demande par le comptable public (6541) ;
- admissions en non-valeur de créances irrécouvrables suite à la présentation de plusieurs demandes par le comptable public (6542) ;
- redevance pour une nouvelle licence de logiciel marchés publics (65818) ;
- ajustement des crédits par rapport aux besoins en dépenses de petit matériel (60632).

En investissement, sont prévus des crédits supplémentaires pour :

- à la fois en dépenses et en recettes au compte 165 pour permettre la restitution des cautions des locations immobilières qui viennent de se terminer et encaisser les cautions des nouveaux entrants, crédits supplémentaires pour l'encaissement des cautions demandées lors de la délivrance des badges des bornes escamotables du centre-ville (66-2025DEL) ;
- en recettes, enregistrer une subvention FIPD de 10 000 € pour l'installation de la vidéoprotection ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 72_2025DEL
Nomenclature n° 7123

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-72_2025DEL-BF



- ajuster les crédits en dépenses entre les chapitres 21 et 23, le résultat de l'analyse des offres correspondant aux travaux dans les rues adjacentes à la Grande Rue étant connu et les travaux s'étalant au-delà de l'exercice budgétaire 2025 ;

- ajuster les crédits en dépenses à titre divers : intégration de frais d'études, transfert de la prévision pour l'acquisition des droits pour le logiciel de gestion des marchés publics en section de fonctionnement, subvention d'équipement versée à Orange dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la Grande Rue, etc.

Des crédits d'ordre sont ajoutés pour commencer à amortir les subventions d'investissement récemment perçues, à la fois en recettes de fonctionnement (042) et en dépenses d'investissement (040). Des crédits sont également ajoutés pour permettre l'intégration de frais d'études.

L'équilibre de la section est fait sur l'imputation 10222 et correspond à des montants déjà encaissés.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°2	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DM N°2
Chapitre 011 60632 – fournitures petit équipement	4 414,03 €		
Chapitre 65 6541 – créances admises en non-valeur 6542 – créance éteintes 65818 – redevances pour concessions, licences	2 970,94 € 1 188,03 € 3 100,00 €		
Total dépenses réelles	11 673,00 €	Total recettes réelles	-
		Chapitre 042 777 – quote-part subventions inv.	11 673,00 €
Total dépenses d'ordre		Total recettes d'ordre	11 673,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	11 673,00 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	11 673,00 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANT DM N°2	RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANT DM N°2
Chapitre 16 165 – dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	Chapitre 10 10222 – FCTVA	1 673,00 €
Chapitre 20 2051 – concessions et droits similaires	- 3 000,00 €	Chapitre 13 1338 – autres fonds d'équipements amortissables	10 000,00 €
Chapitre 204 20422 – subvention d'équipement (Orange)	16 634,70 €	Chapitre 16 165 – dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €
Chapitre 21 2152 – installations de voirie 2188 – autres immobilisations corporelles	- 119 110,70 € - 240 000,00 €		
Chapitre 23 2315 – installations, matériel et outillage techniques	345 476,00 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire, le receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.



n° 72_2025DEL
Nomenclature n° 7123

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-72_2025DEL-BF



Total dépenses réelles	3 000,00 €	Total recettes réelles	14 673,00 €
Chapitre 040 13911 – subv. amortissables Etat 13912 – subv. amortissables Région 139151 – subv. amortissables GPF 13916 – subv. amortissables Autres 13935 – subv. amendes de police 139361 – subv. amortissables DETR	1 853,00 € 4 941,00 € 3 072,00 € 200,00 € 607,00 € 1 000,00 €	Chapitre 041 2031 – frais d'études	3 536,40 €
Chapitre 041 21351 – installations générales des constructions	3 536,40 €		
Total dépenses d'ordre	15 209,40 €	Total recettes d'ordre	3 536,40 €
EQUILIBRE DE LA SECTION	18 209,40 €	EQUILIBRE DE LA SECTION	18 209,40 €

Après avis favorable de la Commission des finances et cadre de vie en date du 5 novembre 2025, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 13 novembre 2025



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le



ID : 045-214501736-20251113-72_2025DEL-BF